

## Sections Linguistiques Spécifiques

*ABIBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique*

## Sections Linguistiques Non Spécifiques

*Sections Européennes Allemand, Espagnol*

*Section Européenne Anglais renforcée*

# Présentation générale

---

Les fiches pratiques du Lycée International Jeanne d'ARC







# Sommaire

---

**Le Lycée International Jeanne d'ARC**

**Présentation des différentes sections linguistiques**

**Architecture globale et coefficients**

**Modalités d'évaluation**

**Affectation, calendrier prévisionnel, recrutement**

**Les fiches pratiques du Lycée International Jeanne d'ARC**



# Le Lycée International Jeanne d'ARC

**Le Lycée Jeanne d'ARC, est un établissement historique du paysage scolaire de NANCY, beaucoup de familles y ont scolarisé leurs enfants depuis de nombreuses années.**

Il y a donc une longue tradition d'enseignement dans ces murs où beaucoup de générations sont passées.

Le 2 octobre 1900, le Lycée Jeanne d'Arc, ouvre avec 95 élèves. Prévu pour 200 élèves, il contient des classes primaires (jusqu'en 1971) et secondaires. Il délivre un « diplôme de fin d'études secondaires ». En 1902, il y en a plus de 200, en 1907, plus de 360. La Première Guerre mondiale est, comme pour la plupart des activités à Nancy, un coup d'arrêt au développement de l'établissement dont les bâtiments sont occupés par les services de santé. Les effectifs tombent en dessous de 100 en 1916. Lors de l'évacuation de Nancy décidée par le préfet en février 1918, le lycée est fermé.

La pénurie de professeurs hommes au cours de la guerre provoque des échanges d'enseignants et d'élèves entre le lycée Jeanne d'Arc et le lycée (de garçons) Henri Poincaré créé en 1804. C'est aussi pour les élèves du lycée de filles l'une des premières occasions de passer le baccalauréat, ce que ne prévoyait pas la loi de 1880.

Après la Seconde Guerre, l'explosion démographique aidant, la demande des familles croissant, les effectifs dépassent rapidement 1200 élèves. (Il y a actuellement environ 1000 élèves).

Après la Seconde Guerre mondiale, la situation est telle qu'il faut se résoudre à créer un autre lycée (Ce sera le Lycée Chopin en 1958). Le lycée devint mixte à partir de la rentrée de septembre 1977, avec 4 ou 5 garçons en classe de seconde.

En 2019, le Lycée Jeanne d'ARC est devenu le Lycée International Jeanne d'ARC rejoignant ainsi un groupe très fermé de 14 établissements labellisés car ils offrent des formations linguistiques de haut niveau et préparent soit à des doubles diplômes (cas des sections binationales ABIBAC ou BACHIBAC) ou au Baccalauréat Français International (BFI) (cas de la Section Internationale Britannique).

## Présentation du Lycée Jeanne d'ARC aujourd'hui :

Les résultats du Lycée Jeanne d'ARC sont tout-à-fait satisfaisants puisque toutes séries confondues, ce sont près de 98 % des élèves qui ont obtenu le Baccalauréat à la session de juin 2021.

Le Lycée Jeanne d'ARC obtient un nombre important de mentions toutes séries confondues, aussi bien sur le Baccalauréat Général que sur le Baccalauréat Technologique puisque 82,5 % des élèves ont obtenu une mention en 2021 (24,7 % une mention Bien, 26,7 % une mention très Bien et 31 % une mention assez Bien).

Ce nombre important de mentions souligne bien que si l'Etablissement obtient des résultats très satisfaisants, il poursuit également un objectif qualitatif important, puisque les élèves sont ainsi pleinement préparés à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

De plus, près de 98 % des élèves qui entrent en classe de Seconde GT au Lycée Jeanne d'ARC obtiennent leur passage en Première GT. Il s'agit d'un des taux les plus élevés de l'Académie de NANCY.

Si le Lycée Jeanne d'ARC permet à tous les élèves de réussir, c'est parce qu'il s'agit d'un Lycée qui accompagne les élèves vers la réussite et qui leur permet de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Ces résultats sont le fruit du travail des équipes pédagogiques, attachées à la réussite et au travail.

## La structure du Lycée Jeanne d'ARC :

Le Lycée Jeanne d'ARC compte environ 1000 élèves, pour 30 classes de la Seconde à la Terminale pour cette année scolaire (soit 10 classes de Seconde, 10 classes de Première et 10 classes de Terminale) et 70 enseignants ainsi que 2 CPE.

## Les points forts du Lycée Jeanne d'ARC :

- Etablissement à taille humaine,
- Des équipes stables et performantes,
- La possibilité d'étudier l'Italien, le Portugais et l'Espagnol,
- Des sections Européennes Allemand, Anglais et Espagnol,
- Des Sections binationales et une Section internationale,
- La section Euro + qui offre aux élèves sélectionnés un enseignement renforcé en langue anglaise depuis la rentrée 2020 au niveau Seconde,
- Un encadrement attentif et exigeant avec un suivi rigoureux,
- Un taux d'absentéisme élèves faible,
- Un cadre de vie et d'études exceptionnel,
- De nombreux projets : voyages linguistiques, échanges, etc.
- Une vie lycéenne motivante : Conseil de la Vie Lycéenne, Maison des Lycéens, formation des délégués, etc.
- L'objectif de l'Etablissement est de favoriser l'engagement et l'investissement des lycéens au sein des différentes instances.
- Tout est mis en œuvre pour permettre aux élèves de mener à bien leurs projets : Bal de fin d'année, Semaine des Arts, Salle de musique, etc.
- Les activités sportives et artistiques : UNSS, etc.





## Les Sections Européennes

Les sections européennes ou de langues orientales (SELO) sont ouvertes en lycées et proposent à des élèves motivés de développer leurs compétences en langues vivantes et leur connaissance de la culture des pays étrangers.

### Organisation de l'enseignement :

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes à **partir de la classe de seconde jusqu'en classe de terminale dans les lycées généraux, technologiques.**

### Un enseignement de langue renforcé :

Un enseignement linguistique renforcé est proposé dans la langue de la section, selon des modalités propres à chaque établissement.

### Disciplines non linguistiques :

L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) est dispensé dans la langue de la section. Dans les voies générale et technologique, cette discipline non linguistique est proposée, **au choix de l'établissement**, parmi les enseignements non linguistiques communs (histoire-géographie pour le Lycée International Jeanne d'ARC) en fonction de la possibilité qu'elles offrent au candidat de développer ses capacités en termes de réflexion et d'échanges d'idées, tout en se familiarisant avec la culture du pays concerné.

### Activités culturelles et échanges :

Dans le cadre de son projet, **l'établissement organise des activités culturelles et d'échanges** visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section.

Ces sections sont proposées dans plusieurs langues : allemand, anglais, espagnol.

### Obtention de l'indication "section européenne" au Baccalauréat :

**L'indication "section européenne" est indiquée sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.**

La scolarité en section européenne ou de langue orientale **permet aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique**, en vue d'obtenir l'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat général, technologique.

Il est nécessaire d'avoir suivi un cursus en section européenne ou en section de langue orientale pour pouvoir se présenter à l'évaluation spécifique permettant d'obtenir un baccalauréat comportant l'indication "section européenne" ou "section de langue orientale". **Il n'est pas possible de s'y présenter sous le statut de candidat individuel.**

**Deux conditions cumulatives** sont requises pour obtenir cette indication :

- **avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'évaluation** de contrôle continu de la langue de la section ;
- **avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue** acquis au cours de la scolarité en section européenne ou de langue orientale.



## Les Sections binationales

### Section franco-allemande : ABIBAC

Les sections Abibac permettent aux élèves français et allemands de préparer à la fois le baccalauréat et la *Allgemeine Hochschulreife* allemande (*Abitur*) à partir de la classe de seconde de la voie générale en France et de la *Gymnasiale Oberstufe* en Allemagne.

#### **Une formation franco-allemande :**

Le dispositif franco-allemand Abibac consiste en un parcours de formation spécifique sanctionné, à l'issue d'un examen unique, par la délivrance simultanée du diplôme français du baccalauréat général et du diplôme allemand de la *Allgemeine Hochschulreife*.

Les diplômes du baccalauréat et de la *Allgemeine Hochschulreife* confèrent aux élèves qui les obtiennent le droit d'accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur allemand dans les conditions prévues par la législation des deux pays.

Ce parcours de formation, mis en place dans les classes de seconde, première et terminale de la voie générale au lycée, comporte des enseignements spécifiques de langue et littérature allemandes et d'histoire-géographie.

Les enseignements de ce parcours de formation visent les niveaux de compétences suivants du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

- C1 dans les activités langagières de compréhension de l'oral et de l'écrit,
- au moins B2 pour les autres compétences.

#### **Aménagements horaires en classes de seconde, de première et terminale :**

L'enseignement d'histoire-géographie est substitué par un enseignement spécifique d'histoire-géographie :

- d'une durée de trois heures hebdomadaires en classe de seconde, et de quatre heures hebdomadaires en classes de première et terminale,
- dispensé en langue allemande.

L'enseignement de langue vivante A est remplacé par un enseignement spécifique de langue et littérature allemandes :

- d'une durée de six heures hebdomadaires,
- dispensé en langue allemande.

Les élèves scolarisés dans une section Abibac ne sont pas autorisés à suivre un enseignement de spécialité langues, littératures, cultures étrangères et régionales en langue allemande.

## **Double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife :**

Les dispositions réglementaires et instructions relatives à l'organisation du baccalauréat général s'appliquent aux candidats à l'Abibac, à l'exception des aménagements prévus pour l'histoire-géographie et la langue vivante A les candidats présentent les évaluations spécifiques suivantes :

- l'évaluation spécifique d'histoire-géographie est composée de deux parties (la première partie porte sur l'une des deux disciplines, la seconde partie porte sur la discipline qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation à la première partie), en langue allemande d'une durée de cinq heures ;
- l'évaluation spécifique de langue et littérature allemandes comporte une composition écrite en langue allemande, d'une durée de cinq heures, et une interrogation orale en langue allemande d'une durée de trente minutes.

## **La délivrance de la *Allgemeine Hochschulreife* est subordonnée à :**

- la réussite à l'examen du baccalauréat ;
- la réussite à la partie en langue allemande de l'examen.

Le candidat réussit la partie en langue allemande de l'examen s'il obtient une note moyenne suffisante au regard du système de notation allemand à la partie en langue allemande.

*(Source : Ministère de l'Éducation Nationale)*

## **Section franco-espagnole : BACHIBAC**

Le Bachibac est un dispositif menant à un examen de fin d'études secondaires binational qui aboutit à une double délivrance du baccalauréat et du *Bachillerato*. Il a été créé par l'accord signé le 10 janvier 2008 par les ministres français et espagnol en charge de l'Éducation.

## **Une formation franco-espagnole :**

Le dispositif franco-espagnol dénommé « Bachibac » consiste en un parcours de formation spécifique, sanctionné, à l'issue d'un examen unique, par la délivrance simultanée du diplôme français du baccalauréat général et du diplôme espagnol du *Bachillerato*.

Les diplômes du baccalauréat et du *Bachillerato* confèrent aux élèves qui les obtiennent le droit d'accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur espagnol dans les conditions prévues par la législation des deux pays.

Ce parcours de formation, mis en place dans les classes de seconde, première et terminale de la voie générale au lycée, comporte des enseignements spécifiques de langue et littérature espagnoles et d'histoire-géographie en classes de première et de terminale.

Les enseignements de ce parcours de formation doivent permettre d'atteindre au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

## Aménagements horaires en classes de seconde, de première et terminale :

- **En classe de seconde :**
  - L'histoire-géographie fait l'objet d'un enseignement d'une durée de trois heures hebdomadaires, dispensé en langue espagnole.
  - La langue vivante A fait l'objet d'un enseignement d'une durée de quatre heures hebdomadaires.
- **En classes de première et terminale :**
  - L'enseignement d'histoire-géographie est remplacé par un enseignement spécifique d'histoire-géographie d'une durée de quatre heures hebdomadaires, dispensé en langue espagnole pendant trois heures hebdomadaires au moins.
  - L'enseignement de langue vivante A est remplacé par un enseignement spécifique de langue et littérature espagnoles d'une durée de quatre heures hebdomadaires, dispensé en langue espagnole.

Les élèves scolarisés dans une section Bachibac ne sont pas autorisés à suivre un enseignement de spécialité de langues, littératures, et cultures étrangères et régionales en langue espagnole.

## Double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato :

Les dispositions réglementaires et instructions relatives à l'organisation du baccalauréat général s'appliquent aux candidats au Bachibac à l'exception des aménagements prévus pour l'histoire-géographie et la langue vivante A. Les candidats présentent les évaluations spécifiques suivantes :

- une évaluation spécifique d'histoire-géographie, en langue espagnole, d'une durée de cinq heures ;
- une évaluation spécifique de langue et littérature espagnoles qui comporte une composition écrite en langue espagnole, d'une durée de quatre heures, et une interrogation orale en langue espagnole d'une durée de vingt minutes.

## La délivrance du *Bachillerato* est subordonnée à :

- la réussite à l'examen du baccalauréat,
- l'obtention d'une note moyenne aux épreuves écrite et orale de langue et littérature espagnoles au moins égale à 10/20,
- l'obtention d'une note moyenne spécifique au moins égale à 10/20 ; cette note moyenne spécifique est la moyenne de la note d'histoire et de la note moyenne de langue et littérature espagnoles définie au précédent alinéa.

(Source : Ministère de l'Éducation Nationale)





## Les Sections Internationales

Les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. Les élèves comme les enseignants y sont français et étrangers.

### Présentation :

Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. Leur particularité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire. « *La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines* » (article D.421-132 du code de l'éducation).

Les sections internationales existent en école élémentaire, au collège et au lycée d'enseignement général en France et dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. **18 langues et cultures** sont **représentées** avec des sections allemandes, américaines, arabes, australiennes, britanniques, brésiliennes, chinoises, coréennes, danoises, espagnoles, italiennes, japonaises, néerlandaises, norvégiennes, polonaises, portugaises, russes et suédoises.

*(Source : Ministère de l'Éducation Nationale)*

## Des Sections Internationales à la préparation au Baccalauréat Français International (BFI)

**Le BFI concerne les élèves de première à partir de la rentrée 2022 pour la session 2024 du baccalauréat.**

### Une évolution réglementaire :

De nouvelles dispositions instituant un Baccalauréat Français International entreront en vigueur progressivement. Elles concerneront la classe de seconde à compter de la rentrée scolaire 2021, la classe de première à compter de la rentrée scolaire 2022 et la classe de terminale à compter de la rentrée scolaire 2023.

Elles s'appliquent au baccalauréat général à compter de la session 2024. Elles abrogent, à compter de leur entrée en vigueur, l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée qui évolueront donc de la manière suivante.

**En Section Internationale Britannique, la scolarité se déroule donc de la manière suivante :**

- **Niveau Seconde : Section Internationale,**
- **Niveau Première et niveau Terminale : préparation au Baccalauréat Français International.**

**Les grands principes du BFI :**

Les élèves qui ont suivi les enseignements des classes menant au baccalauréat français international pendant les deux années du cycle terminal peuvent se présenter à l'option internationale du baccalauréat général, intitulée « baccalauréat français international ».

- **Principe 1 : la continuité :**

- Les sections internationales (SI) continuent à proposer un parcours allant de la maternelle à la classe de seconde,
- Le BFI se substitue à l'OIB pour le cycle terminal (classe de première et classe de terminale).
  
- La dimension partenariale du dispositif des SI perdure, notamment pour la rédaction des programmes et l'évaluation,
- Les sections binationales, les dispositifs bilangues et les sections européennes continuent d'exister parallèlement ;
- Le BFI repose sur l'architecture globale du nouveau baccalauréat,
- Les élèves du BFI suivent un enseignement de langue de section (Langue et Littérature) et en langue de section (Histoire-Géographie, Connaissance du Monde) conséquent, visant un niveau de maîtrise avancé (C1-C2).

- **Principe 2 : les humanités à la française :**

- Les grandes caractéristiques du baccalauréat français, et sa tradition de développement de l'esprit critique, des valeurs humanistes, d'une approche méthodique perdurent.
  
- Cet aspect est renforcé par un module de langue de section intitulé « connaissance du monde » qui repose sur une pédagogie active et ouverte sur le monde, un projet partenarial porté par l'élève et un programme articulant histoire des idées et sciences politiques, connaissance des enjeux du monde contemporain et culture des pays des langues étudiées. Pour favoriser l'engagement de l'élève, le module s'appuie sur un projet qu'il porte en lien avec un partenaire étranger (élu, ONG, etc.).

- **Principe 3 : la souplesse des parcours choisis :**

- Comme tous les lycéens, les élèves du BFI choisissent librement 3 enseignements de spécialité en Première puis 2 enseignements de spécialité en Terminale ( à l'exception de la spécialité LLCER de la langue de section ).

**La classe de Seconde Section Internationale Britannique :**

- Langue de section et Littérature Anglaise : 6 heures,
- Discipline non Linguistique : 4 heures.

**La préparation au Baccalauréat Français International (classe de Première et classe de Terminale) :**

**Les enseignements linguistiques obligatoires :**

- Langue de Section et Approfondissement Linguistique : 4 heures en classe de Première et de Terminale,
- Connaissance du Monde : 2 heures en classe de Première et de Terminale.

Enseignement de connaissance du monde : Il repose sur un enseignement articulant histoire des idées et questions géopolitiques, connaissance des enjeux du monde contemporain, culture et civilisation des pays des langues étudiées ainsi que sur un projet avec un partenaire international porté par l'élève. Le programme s'articule autour de trois grands thèmes : Penser la vie ensemble, Habiter le monde, Construire l'avenir.

**Les disciplines non linguistiques :**

- 1 discipline non linguistique obligatoire (histoire-géographie) : 5 heures en classe de Première et 6 heures en classe de Terminale.

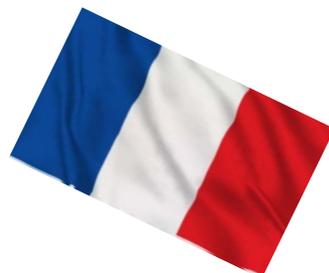
**Les classes de Baccalauréat Français International préparent au Baccalauréat Général, mention Baccalauréat Français International**

**Débouchés :**

L'obtention du BFI atteste du bilinguisme et du parcours bi-culturel de l'élève (niveau C1/C2 dans la langue seconde), ainsi que d'une grande capacité de travail et d'autonomie dans les apprentissages ce qui représente un atout pour postuler en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles ou bien dans une Grande Ecole. Le BFI sera aussi facilitateur dans le cas d'élèves voulant postuler pour des études, puis un emploi à l'étranger.

**Objectifs pédagogiques :**

- enseignement des humanités à la française ainsi que des valeurs humanistes,
- développer l'esprit critique des élèves,
- acquisition d'une connaissance approfondie de la culture des pays où la langue est parlée,
- niveau de langue C1-C2 à l'issue de la classe de terminale.



## L'architecture globale de la Section ABIBAC :

	SECONDE	PREMIERE	TERMINALE	Modalités Evaluation	Coefficients (à titre indicatif)
<b>Langue de Section (LVA)</b>					
<b>Approfondissement culturel et linguistique LVA</b>	6 h	6 h	6 h	<b>Composition écrite + Oral</b> <i>(remplace les notes de Langue de Section /LVA)</i>	15 <i>(le coefficient est affecté à la seule partie orale)</i>
<b>DNL obligatoire LVA Histoire-géographie</b>	5 h	4 h	5 h	<b>Épreuve spécifique</b> <i>(remplace les notes de H-G du CC)</i>	15
<b>LVB</b>	2 h 75	2 h 25	2 h	<b>Contrôle Continu</b>	6 (3+3)
<b>LVC (option)</b>	3 h	3 h	3 h	<b>Contrôle Continu</b>	4 (2+2)

## L'architecture globale de la Section BACHIBAC :

	SECONDE	PREMIERE	TERMINALE	Modalités Evaluation	Coefficients (à titre indicatif)
<b>Langue de Section (LVA)</b>					
<b>Approfondissement culturel et linguistique (analyses littéraires et iconographiques) LVA</b>	4 h	4 h	4 h	<b>Composition écrite + Oral</b> <i>(remplace les notes de Langue de Section /LVA)</i>	15
<b>DNL obligatoire LVA Histoire-géographie</b>	4 h	5 h	5 h	<b>Épreuve spécifique</b> <i>(remplace les notes de H-G du CC)</i>	15
<b>LVB</b>	2 h 75	2 h 25	2 h	<b>Contrôle Continu</b>	6 (3+3)
<b>LVC (option)</b>	3 h	3 h	3 h	<b>Contrôle Continu</b>	4 (2+2)

## L'architecture globale de la préparation au Baccalauréat Français International (BFI) :

	Préparation au BFI			Modalités Evaluation	Coefficients (à titre indicatif)
	SECONDE INTERNATIONALE	PREMIERE	TERMINALE		
<b>Langue de Section (LVA)</b>				<b>Composition écrite + Oral</b> <i>(remplace les notes de Langue de Section /LVA)</i>	10 10
<b>Approfondissement culturel et linguistique LVA</b>	6 H	4 h	4 h		
<b>Connaissance du Monde Langue de Section (LVA)</b>		2 h	2 h	<b>Oral</b>	20
<b>DNL obligatoire LVA</b> Histoire-géographie	4 H	5 h	6 h	<b>Épreuve écrite + Oral</b> <i>(remplace les notes de H-G du CC)</i>	10 10
<b>LVB</b>	2 h 75	2 h 25	2 h	<b>Contrôle Continu</b>	6 (3+3)
<b>LVC (option)</b>	3 h	3 h	3 h	<b>Contrôle Continu</b>	4 (2+2)



## Coefficients indicatifs de l'ABIBAC :

### BACCALAUREAT sans Section Internationale = 100

Contrôle Continu = 40	Épreuves Terminales = 60
LVA (6) LVB (6) Histoire-géographie (6) EMC (2) Enseignement Scientifique (6) EPS (6) Spécialité 3 (8)	Français (10) Philosophie (8) Spécialité 1 (16) Spécialité 2 (16) Grand Oral (10)

### ABIBAC = 118

Contrôle Continu = 28	Épreuves Terminales = 90
LVB (6) Enseignement Scientifique (6) EMC (2) EPS (6) Spécialité 3 (8)	Français (10) Philosophie (8) Spécialité 1 (16) Spécialité 2 (16) Grand Oral (10)
<b>Epreuves de substitution spécifiques aux disciplines suivantes :</b>  LVA Histoire-géographie	<b>Epreuves de substitution spécifiques :</b>  Littérature en Langue de Section (15) DNL Obligatoire Histoire-Géographie LVA (15)



## Coefficients indicatifs du BACHIBAC :

### BACCALAUREAT sans Section Internationale = 100

#### Contrôle Continu = 40

LVA (6)  
LVB (6)  
Histoire-géographie (6)  
EMC (2)  
Enseignement Scientifique (6)  
EPS (6)  
Spécialité 3 (8)

#### Épreuves Terminales = 60

Français (10)  
Philosophie (8)  
Spécialité 1 (16)  
Spécialité 2 (16)  
Grand Oral (10)

### BACHIBAC = 118

#### Contrôle Continu = 28

LVB (6)  
Enseignement Scientifique (6)  
EMC (2)  
EPS (6)  
Spécialité 3 (8)

#### Epreuves de substitution spécifiques aux disciplines suivantes :

LVA  
Histoire-géographie

#### Épreuves Terminales = 90

Français (10)  
Philosophie (8)  
Spécialité 1 (16)  
Spécialité 2 (16)  
Grand Oral (10)

#### Epreuves de substitution spécifiques :

Littérature en Langue de Section (15)  
DNL Obligatoire Histoire-Géographie LVA (15)



## Coefficients indicatifs du Baccalauréat Français International (BFI) :

### BACCALAUREAT sans Section Internationale = 100

<p style="text-align: center;"><b>Contrôle Continu = 40</b></p> <p style="text-align: center;">LVA (6) LVB (6) Histoire-géographie (6) EMC (2) Enseignement Scientifique (6) EPS (6) Spécialité 3 (8)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Épreuves Terminales = 60</b></p> <p style="text-align: center;">Français (10) Philosophie (8) Spécialité 1 (16) Spécialité 2 (16) Grand Oral (10)</p>
---	---

### BACCALAUREAT FRANÇAIS INTERNATIONAL = 148

<p style="text-align: center;"><b>Contrôle Continu = 28</b></p> <p style="text-align: center;">LVB (6) Enseignement Scientifique (6) EMC (2) EPS (6) Spécialité 3 (8)</p> <p><b>Epreuves de substitution spécifiques aux disciplines suivantes :</b></p> <p style="text-align: center;">LVA Histoire-géographie</p>	<p style="text-align: center;"><b>Épreuves Terminales = 120</b></p> <p style="text-align: center;">Français (10) Philosophie (8) Spécialité 1 (16) Spécialité 2 (16) Grand Oral (10)</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuves de substitution spécifiques :</b></p> <p style="text-align: center;">Approfondissement Culturel et Linguistique LVA (20) Connaissance Du Monde LVA (20) DNL Obligatoire Histoire-Géographie LVA (20)</p>
---	--



## Modalité d'évaluation concernant les Sections Linguistiques :

### Les Sections Linguistiques non Spécifiques : les Sections Européennes :

Le diplôme du baccalauréat comporte l'indication « section européenne ou section de langues orientales (Selo) », suivie de la désignation de la langue concernée, lorsque le candidat scolarisé dans une section européenne ou de langues orientales a satisfait aux conditions suivantes :

- se prévaloir d'une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12 sur 20 en langue vivante (langue de la section),
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue de la section, acquis au cours de la scolarité en section européenne.

#### **L'évaluation spécifique de contrôle continu est organisée par les professeurs de la section :**

Elle prend en compte :

- le résultat d'une interrogation orale de langue, qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale.

Cette note est conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou des discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section.

La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu pour l'obtention de l'indication Selo est prise en compte, sans pondération, dans le calcul de la moyenne de langue vivante (langue de section) s'agissant de l'indication Selo, sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale).

Si l'élève suit un enseignement spécifique dans le cadre d'une Selo, uniquement en classe de première ou uniquement en classe de terminale, alors cet enseignement est pris en compte dans la moyenne annuelle de l'élève, au titre de l'année concernée, mais ne permet pas d'obtenir l'indication Selo sur le diplôme du baccalauréat, qui ne peut être obtenue qu'au terme d'une scolarité en Selo sur les deux années du cycle terminal.

**Les Sections Linguistiques Spécifiques : Les Sections Binationales et Internationales :**

**ABIBAC :**

**Evaluation spécifique**

Pour chacune des disciplines histoire-géographie et allemand, les élèves passent une seule épreuve qui sera évaluée d'une part pour l'obtention du baccalauréat, d'autre part pour l'obtention de l'Abitur

	<b>Obtention du baccalauréat</b>	<b>Obtention de l'Abitur</b>
<b>Histoire-Géographie</b>	Épreuve spécifique : écrit 5 heures comportant deux exercices (une composition en 1ère partie et une étude d'un ou deux documents en 2ème partie) ; un des deux exercices concerne le programme d'histoire, l'autre celui de géographie	
	L'évaluation de la copie du candidat est globale. Coefficient : 15	La note obtenue en première partie de l'évaluation spécifique (histoire ou géographie) et la moyenne des notes recueillies dans le cadre du contrôle continu (géographie ou histoire) comptent respectivement pour moitié dans le calcul de la note globale d'histoire-géographie.
<b>Langue et Littérature</b>	Épreuve spécifique qui remplace le contrôle continu de la LVA : écrit 5 heures (commentaire littéraire sur œuvres au programme ou commentaire d'un texte non fictionnel sur un thème étudié)	
	L'évaluation de la copie du candidat se fait sur les critères du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), le niveau B2 est visé. Coefficient : 15	A l'épreuve écrite s'ajoute une épreuve spécifique orale de littérature (30 min. avec 30 min. de préparation)
	L'épreuve spécifique orale de littérature n'est pas prise en compte plus l'obtention du baccalauréat.	*Pour obtenir l'Abitur, le candidat doit avoir au moins 5 sur 15 à l'une des deux épreuves spécifiques de littérature.

Par ailleurs, les moyennes d'histoire-géographie et de LVA restent importantes car elles figurent dans le livret scolaire du candidat et dans son dossier Parcoursup.

La délivrance de la Allgemeine Hochschulreife est subordonnée à :

- la réussite à l'examen du baccalauréat,
- la réussite à la partie en langue allemande de l'examen.

Le candidat réussit la partie en langue allemande de l'examen s'il obtient une note moyenne suffisante au regard du système de notation allemand à la partie en langue allemande. Pour le calcul de cette note moyenne, les coefficients suivants sont appliqués :

- la note attribuée à l'épreuve écrite de langue et littérature allemandes en vue de l'obtention de la Allgemeine Hochschulreife est affectée du coefficient 1,
- la note obtenue à l'épreuve orale de langue et littérature allemandes est affectée du coefficient 1,
- la note globale d'histoire-géographie, arrêtée à partir de la note obtenue à la première partie de l'épreuve spécifique et de la moyenne des notes recueillies en contrôle continu, est affectée du coefficient 2.

## BACHIBAC :

### Evaluation spécifique

Pour chacune des disciplines histoire-géographie et espagnol, les élèves passent une seule épreuve qui sera évaluée d'une part pour l'obtention du baccalauréat, d'autre part pour l'obtention du Bachillerato.

	Obtention du baccalauréat	Obtention du Bachillerato
<b>Histoire-Géographie</b>	Épreuve spécifique : L'évaluation spécifique d'histoire-géographie consiste en une évaluation organisée au cours de la classe de terminale, en langue espagnole. Cette épreuve spécifique a une durée de cinq heures.	
	Une note globale, affectée du coefficient 15, est prise en compte en vue de l'obtention du baccalauréat au titre de l'évaluation d'histoire-géographie.	Une note en vue de l'obtention du Bachillerato, pour la seule partie histoire de l'épreuve.
<b>Langue et Littérature</b>	L'évaluation spécifique de langue et littérature espagnoles consiste en une évaluation commune, comportant une composition écrite en langue espagnole, d'une durée de quatre heures, et une interrogation orale en langue espagnole d'une durée de vingt minutes. La composition écrite se déroule au cours de l'année de terminale. L'interrogation orale se déroule au cours du troisième trimestre de la classe de terminale.	
	Ces épreuves donnent lieu à l'attribution d'une note pour l'épreuve écrite et d'une note pour l'épreuve orale. En vue de l'obtention du baccalauréat, la moyenne des notes obtenues aux épreuves écrite et orale est affectée d'un coefficient 15.	Ces épreuves donnent lieu à l'attribution d'une note pour l'épreuve écrite et d'une note pour l'épreuve orale. L'obtention d'une note moyenne aux épreuves écrite et orale de langue et littérature espagnoles au moins égale à 10/20 est nécessaire.

Par ailleurs, les moyennes d'histoire-géographie et de LVA restent importantes car elles figurent dans le livret scolaire du candidat et dans son dossier Parcoursup.

La délivrance du Bachillerato est subordonnée à :

- la réussite à l'examen du baccalauréat ;
- l'obtention d'une note moyenne aux épreuves écrite et orale de langue et littérature espagnoles au moins égale à 10/20 ;
- l'obtention d'une note moyenne spécifique au moins égale à 10/20 ; cette note moyenne spécifique est la moyenne de la note d'histoire et de la note moyenne de langue et littérature espagnoles définie au précédent alinéa.

**SI BFI (à compter de la session 2024) :**

**Evaluation spécifique**

Pour chacune des disciplines histoire-géographie, connaissance du Monde et anglais, les élèves passent une épreuve qui sera évaluée d'une part pour l'obtention du Baccalauréat Français International.

<b>Obtention du Baccalauréat Français International</b>	
<b>Histoire- Géographie</b>	Pour la discipline non linguistique obligatoire de la classe menant au baccalauréat français international, les notes de contrôle continu d'histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique de contrôle continu portant respectivement sur le programme aménagé d'histoire-géographie.
	Cette évaluation spécifique comporte une épreuve écrite, rédigée au choix du candidat en français ou en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une épreuve orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10.
<b>Connaissance du Monde</b>	Les candidats au baccalauréat français international passent une épreuve orale spécifique en langue vivante A dans l'enseignement intitulé «connaissance du monde» pendant l'année de terminale.
	Cette épreuve est affectée d'un coefficient 20.
<b>Langue et Littérature</b>	Si le candidat au baccalauréat français international choisit de faire porter sur la langue vivante A l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique, les notes de contrôle continu de langue vivante A pour le cycle terminal sont remplacées par une évaluation spécifique portant sur la langue et la culture du ou des pays où est parlée cette langue vivante étrangère.
	Cette évaluation comporte une composition écrite en langue vivante A, affectée du coefficient 10, et une interrogation orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10.

Par ailleurs, les moyennes d'histoire-géographie et de LVA restent importantes car elles figurent dans le livret scolaire du candidat et dans son dossier Parcoursup.



**Affectation et modalité de dérogation concernant les Sections Linguistiques :**

L'accès à toutes les Sections Linguistiques Spécifiques (ABIBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique), à toutes les Sections Linguistiques non Spécifiques (Sections Européennes Allemand et Espagnol, Section Européenne Renforcée Anglais) est soumis à un recrutement sélectif.

Les familles sont informées des résultats de leur enfant à l'issue de la procédure de sélection. Le jury étant souverain, les décisions sont définitives.

L'affectation dans ces Sections et dispositifs est prononcée par la Direction Académique à l'issue de la procédure de recrutement.

La procédure de recrutement est réalisée conformément aux textes réglementaires nationaux pour les Sections Linguistiques Spécifiques, et conformément à la note de service *Orientation et Affectation* académique publiée par les services de la Direction Académique.

**Affectation et modalité de dérogation concernant les Sections Linguistiques Spécifiques :**

	SI Britannique	ABIBAC	BACHIBAC
MEURTHE-ET-MOSELLE	X	X	X
MOSELLE	X	(X)	(X)
MEUSE	X		X
VOSGES	X	(X)	X
France	X		

**Légende :**

- X : affectation de droit si recrutement par l'Etablissement
- (X) : affectation soumise aux règles de dérogation prononcée par l'Inspection Académique (notamment en cas de proximité géographique)

*Les informations ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des directives académiques. Dans tous les cas, se reporter à la note de service Orientation publiée par les services académiques.*

**Affectation et modalité de dérogation concernant les Sections Linguistiques non Spécifiques :**

Les Sections Linguistiques non Spécifiques (Sections Européennes) ne sont pas dérogoires.

L'élève est affecté dans son lycée de secteur dans un premier temps par les services de la Direction Académique en fonction de la carte scolaire.

La candidature en Section Européenne est prise en compte dans un second temps, après l'affectation. Néanmoins, pour des raisons d'organisation, les candidatures sont à déposer avant les opérations d'affectation. Les candidatures des élèves non affectés ne seront pas étudiées.

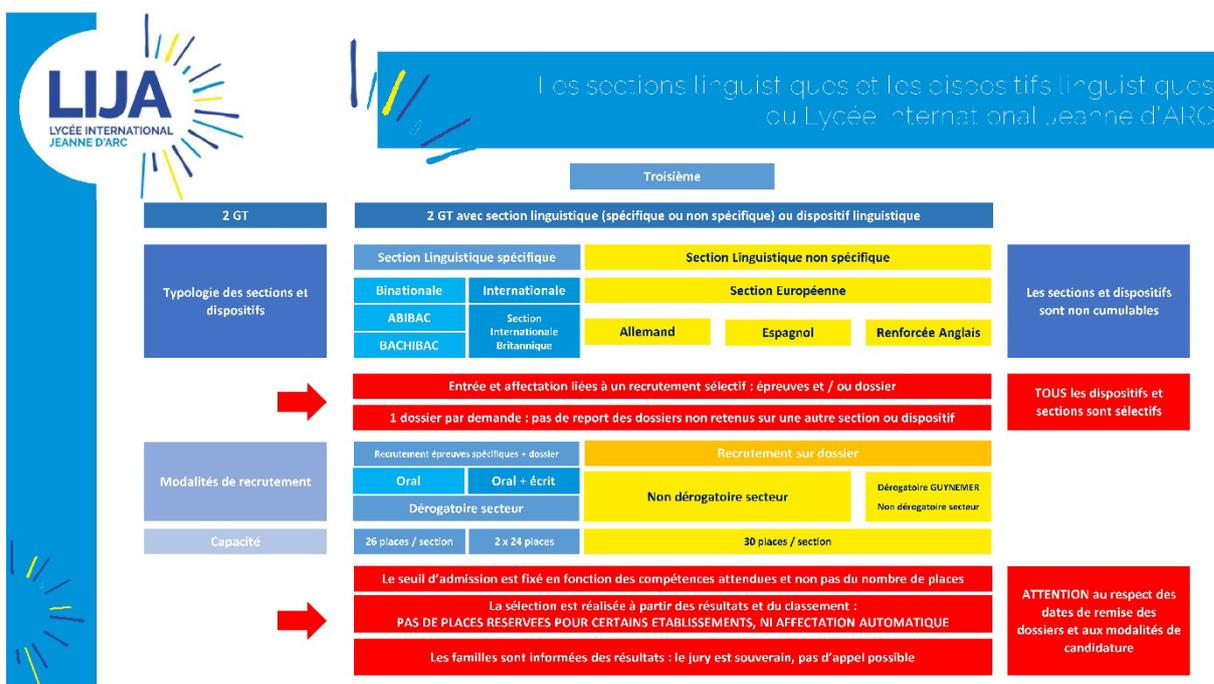
Le fait de déposer une candidature en Section Européenne ne préjuge donc en rien de l'affectation dans un établissement donné et n'ouvre aucun droit à une affectation prioritaire dans ce même établissement.

### Affectation en Section Euro + :

La candidature en Section Renforcée Anglais est ouverte à tous les élèves des collèges du secteur de recrutement et aux élèves du collège GUYNEMER inscrits dans le dispositif Immersion.

Deux cas sont alors possibles :

- **Elèves du Collège GUYNEMER inscrits dans le dispositif Immersion :**
  - L'affectation en Section Renforcée Anglais au Lycée International Jeanne d'ARC est prononcée si la candidature est retenue à l'issue du dispositif de recrutement.
  - Le fait d'être élève du dispositif « immersion » du Collège GUYNEMER autorise à candidater et n'entraîne pas une affectation de plein droit au Lycée International Jeanne d'ARC en dispositif Euro + dont l'entrée est soumise à un avis favorable à l'issue de la procédure de recrutement.
- **Elèves des collèges du secteur de recrutement (dont les élèves du Collège GUYNEMER non-inscrits dans le dispositif Immersion) :**
  - Les Sections Linguistiques non Spécifiques (Sections Européennes) ne sont pas dérogatoires.
  - L'élève est affecté dans son lycée de secteur dans un premier temps par les services de la Direction Académique en fonction de la carte scolaire.
  - La candidature en Section Européenne est prise en compte dans un second temps, après l'affectation. Néanmoins, pour des raisons d'organisation, les candidatures sont à déposer avant les opérations d'affectation. Les candidatures des élèves non affectés ne seront pas étudiées.



**Calendrier prévisionnel des opérations de recrutement en Section Linguistique Spécifique,  
en Section Non Spécifique et Dispositif Euro + :**

**Sections Linguistiques Spécifiques : ABIBBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique :**

**Retour des dossiers :** fin mars,  
**Epreuves de recrutement :** mi mai,  
**Communication des résultats :** début juin.

**Sections Linguistiques Non Spécifiques : Sections Européennes :**

**Retour des dossiers :** fin mai,  
**Communication des résultats :** fin juin à l'issue de la phase d'affectation dans les établissements par la Direction académique.

**Dispositif Euro + :**

**Retour des dossiers :** fin mai,  
**Communication des résultats :** fin juin à l'issue de la phase d'affectation dans les établissements par la Direction académique.

## ATTENTION :

### Diffusion de l'information, envoi des dossiers, convocation des candidats :

Toutes les informations concernant les recrutements, ainsi que les dossiers de candidature figurent dans la *Note de service Orientation et Affectation* mise à disposition de TOUS les collèges par la Direction Académique.

Les informations sont également diffusées sur le site Internet du Lycée International Jeanne d'ARC, sur lequel les dossiers sont également téléchargeables. Néanmoins, leur envoi au Lycée International Jeanne d'ARC doit être effectué par le collège d'origine.

Les collèges sont chargés de diffuser l'information, notamment le calendrier auprès de leurs élèves, ainsi que de constituer les dossiers, puis de les adresser au Lycée International Jeanne d'ARC après validation et formulation d'un avis par ces derniers.

En aucun cas les dossiers ne doivent être adressés directement au Lycée International Jeanne d'ARC directement par les familles.

Les candidats dont les dossiers sont déclarés complets sont ensuite convoqués aux épreuves de recrutement.

Il appartient aux candidats de prendre leurs dispositions pour être présents aux épreuves de recrutement. Aucune modification de planning n'est acceptée.

Aucune reconvoction n'est effectuée (hors motif médical justifié).

### Evaluation et classement des candidats :

Les évaluations prises en compte pour le classement des élèves sont **UNIQUEMENT** celles qui sont réalisées par les équipes pédagogiques du Lycée International Jeanne d'ARC, notamment en ce qui concerne le positionnement dans le cadre des compétences du CECRL. Les évaluations réalisées par les collèges ne peuvent être opposées à ces dernières si elles divergent.

## Modalités de recrutement en Section Linguistique Spécifique, en Section Non Spécifique et Dispositif Euro + :

Les fiches suivantes ont été réalisées par les équipes disciplinaires, afin de vous aider à préparer la phase de recrutement. Elles ont une valeur indicative

***Il est à noter que tous les candidats sont convoqués à l'entretien oral et / ou à l'épreuve écrite et ce quel que soit le résultat de l'évaluation de leur dossier, afin d'augmenter leurs chances de réussite.***

### Sections Linguistiques Spécifiques : ABIBAC :

**Modalités de recrutement :** étude du dossier de l'élève déposé par le candidat et entretien oral avec un jury.

**Objectifs et spécificités de la scolarité dans la section AbiBac (horaires, organisation, débouchés, objectifs pédagogiques)**

*Le but de cette filière est l'obtention parallèle du baccalauréat français et de l'Abitur allemand. Celui-ci permet aux élèves de poursuivre directement leurs études en Allemagne dans les mêmes conditions que les élèves allemands.*

*Pour se préparer à décrocher le double diplôme, les élèves suivent un enseignement d'histoire-géographie uniquement en allemand à raison de 5 heures par semaine. En allemand, les élèves bénéficient de 6 heures hebdomadaires, les trois grands axes de travail sont langue, civilisation et littérature. La classe de Seconde AbiBac se doit d'être une mise à niveau afin que les élèves puissent dès la Première suivre un enseignement beaucoup plus centré sur la littérature qui les mènera aux épreuves d'allemand de l'Abitur. En Première et en Terminale, les élèves suivent leurs enseignements de spécialité auxquels la maquette AbiBac vient s'ajouter. Pour l'obtention de l'Abitur, les candidats passent des épreuves écrites en histoire, géographie et littérature allemande comme les élèves allemands. Un oral spécifique de littérature et les épreuves françaises viennent s'ajouter à ce programme.*

*L'AbiBac existe depuis 2006 au LIJA et avec le recul nous pouvons dire que la palette des orientations suivies est très large. Si les filières les plus suivies sont les sciences politiques sous toutes leurs formes, le droit et les classes préparatoires débouchant souvent sur des écoles d'ingénieurs avec doubles diplômes, les autres voies sont très bien représentées aussi : médecine, ISFATES à Metz, histoire, enseignement de l'allemand... Certains élèves se dirigent aussi immédiatement vers l'Allemagne, l'Autriche et même la Suisse pour y suivre des cursus d'architecture, d'ingénierie, de médecine, d'enseignement.... Et tous soulignent l'apport décisif de la filière AbiBac pour leurs études au-delà des connaissances linguistiques.*

#### **Modalités de recrutement**

*Pour intégrer la section, tous les élèves participent à un entretien en allemand d'environ 15 minutes au cours duquel ils sont amenés à se présenter, exposer leur cursus et leurs motivations. Ce serait une erreur de penser que les élèves préparant l'AbiBac sont dès le départ des élèves bilingues, loin de là ! Certains ont même uniquement suivi un enseignement de LV2. Ce qui les caractérise avant tout, c'est leur profonde motivation pour l'allemand, leur solide niveau général, et leur capacité à s'organiser dans leur travail, qui dès la Seconde est très conséquent.*

*Une seconde phase de l'entretien est consacré à un échange à partir d'un document d'histoire ou de géographie proposé par le jury (voir exemples ci dessous). Le but est là d'apprécier la capacité du candidat à réagir face à un document spécifique inconnu, de les décrire et de les commenter au*

mieux. Il ne s'agit en aucun cas d'un test de connaissances. Les documents portent sur des thèmes étudiés en classe de Troisième.

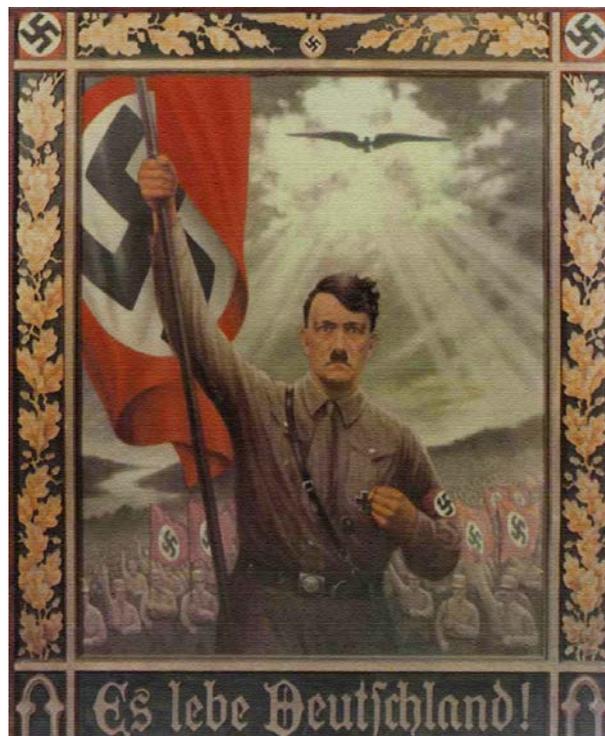
En AbiBac, les candidats ne fournissent pas de dossier lors de l'entretien, ni ne passent des épreuves écrites.

Pour information, il est aussi exceptionnellement possible d'intégrer la section en Première après des tests spécifiques et un entretien.

### **Geographie : KARIKATUR Bevölkerung Entwicklung Disparitäten**



### **Geschichte : BILD Propagandaplakat aus den 1930er Jahren**



## Sections Linguistiques Spécifiques :BACHIBAC :

**Modalités de recrutement :** étude du dossier de l'élève déposé par le candidat et entretien oral avec un jury.

### Phase 1 : étude des dossiers

Les professeurs de la section étudient les dossiers de candidature reçus en portant une attention toute particulière **aux notes et au comportement** (participation, bavardages...) notamment en espagnol, histoire-géographie et français.

### Phase 2 : oral individuel de 10min

L'oral se déroule **entièrement en espagnol en 2 temps :**

- Un 1<sup>er</sup> temps durant lequel nous demandons au candidat de **se présenter et de parler de ses motivations** pour intégrer la section.
- Un 2<sup>ème</sup> temps d'échange au cours duquel nous posons des questions afin d'approfondir ce qui a pu être dit durant la présentation ou d'éclaircir certains points en lien ou non avec le dossier de candidature reçu.

Exemples de questions :

- Dices que te gusta leer: ¿puedes hablarnos de un libro que hayas leído recientemente?
- ¿Qué te gusta más de la cultura española?
- ¿Qué temas de historia o geografía te interesan particularmente?

Les candidats sont ensuite **notés selon leur niveau de langue et la cohérence entre le profil qui se dégage de leurs réponses et les exigences de la section**. Ces notes permettent de les classer.

## Sections Linguistiques Spécifiques : Section Internationale Britannique :

**Modalités de recrutement :** étude du dossier de l'élève déposé par le candidat, entretien oral avec un jury et épreuve écrite.

Les élèves qui souhaitent intégrer la section internationale britannique devront justifier d'un excellent niveau d'anglais, ainsi que d'un excellent niveau scolaire en général.

Ils devront de plus avoir un intérêt marqué pour la langue et la culture anglo-saxonne.

Les dossiers sont disponibles dans les collèges d'origine et en téléchargement sur le site du lycée d'Arc. Les élèves remettront leur dossier de candidature **COMPLET** dûment rempli au collège qui le transmettra au lycée Jeanne d'Arc.

Le recrutement s'effectue après examen du dossier et la passation d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite. Ces différents éléments permettent, à l'aide des critères prédéfinis ci-dessous, d'établir, pour chaque candidat, un résultat chiffré.

### Niveau d'anglais dossier :

- A2 : en dessous de 16/20
- B1 : De 16 à 18 / 20
- B2 : De 19 à 20 / 20

### Ecrit :

- Compréhension d'un texte en anglais (45 mins)
- Rédaction (argumentative ou d'imagination) (45 mins).
- L'épreuve vise à vérifier que le niveau de l'élève correspond ou s'approche au plus du niveau B2. La grille de notation s'adosse aux descripteurs du CECRL.

### Oral :

- Court entretien avec un examinateur (5 minutes) sur les motivations du candidat, son parcours, ses projets, ses centres d'intérêt.
- *role play* (interaction orale avec un ou deux autres élèves pendant 5 min) : il s'agit d'improviser une scène à partir d'une situation familière donnée.
- L'épreuve vise à vérifier que le niveau de l'élève correspond ou s'approche au plus du niveau B2. La grille de notation s'adosse aux descripteurs du CECRL.

L'objectif de ces épreuves est d'attester du niveau réel de langue des élèves, d'apprécier leur capacité à s'exprimer à l'oral ainsi qu'à improviser sur un sujet familier donné afin de vérifier leur aptitude à suivre les cours de la section. Le nombre de places est limité à 48 (deux classes de 24 élèves).

### Projet :

- Réservé : le candidat n'explique pas en quoi cette section peut servir son projet futur (post-bac et/ ou pro)
- Favorable : le candidat explique en quoi cette section peut servir son projet futur (post-bac et/ ou pro)
- Très favorable : le candidat a un projet précis (post-bac et/ ou pro) dans lequel cette section s'intègre parfaitement

### Dossier :

- 37 pts ou + = TF (très favorable)

- 30-36= F
- Moins de 36 points = R (réservé)

Les élèves seront informés du résultat de la session de recrutement par courrier. Les élèves retenus dans la section s'engagent à suivre l'enseignement dispensé jusqu'au baccalauréat, à moins d'une décision contraire du conseil de classe à l'issue de la classe de seconde ou de première.

Une intégration en classe de première est possible sous réserve de places disponibles. La procédure est similaire à l'entrée en classe de seconde.

### **Exemples de sujets donnés les années précédentes :**

#### **Oral :**

Sujet 1 (*role play* pour trois candidats):

Élève 1: You want to go to the cinema with your friends. One of them wants to watch a romance, the other wants to watch the last James Bond but you would rather watch a sci-fi film. Try and convince them to come with you.

Élève 2: You want to go to the cinema with your friends. One of them wants to watch a sci-fi film, the other wants to watch the last James Bond but you would rather watch a romance. Try and convince them to come with you.

Élève 3 : You want to go to the cinema with your friends. One of them wants to watch a romance, the other want to watch a sci-fi film but you would rather watch the last James Bond. Try and convince them to come with you.

Sujet 2: (*role play* pour deux candidats)

Élève 1: a mother/father and their son/daughter are having an argument about the mess in the house. You are the teenager and you don't want to clear the house, it's not that messy.

Élève 2: a mother/father and their son/daughter are having an argument about the mess in the house. You are the parent and you don't agree with your child. They should take part in the clearing of the house.

#### **Ecrit : sujet 2015 et 2018 :**

Les sujets des épreuves de recrutement écrites sont téléchargeables sur le site Internet du Lycée International Jeanne d'ARC en suivant les liens ci-dessous :

- **Sujet 2015 :** <https://www.lyceejeannedarcnancy.com/wp-content/uploads/2022/01/written-paper-2015.pdf>
- **Sujet 2018 :** <https://www.lyceejeannedarcnancy.com/wp-content/uploads/2022/01/written-paper-2018-v5.pdf>

## Sections Linguistiques Non Spécifiques : Sections Européennes Allemand – Espagnol :

**Modalités de recrutement :** étude du dossier de l'élève déposé par le candidat.



### Critères de sélection des élèves pour l'entrée en Section Européenne Allemand et Espagnol en classe de 2<sup>nde</sup>

(validés par le Conseil d'Administration du 31/01/2023).

Section Européenne demandée :  Allemand  Anglais  Espagnol

NOM : Prénom : Etablissement d'origine :

Evaluation réalisée à partir des bulletins de 3<sup>ème</sup>.

#### Critère n°1 : Niveau de langue (anglais / allemand / espagnol) /7 pts.

- Moyenne de 3<sup>ème</sup> supérieure ou égale à 13/20 (une moyenne inférieure mettrait l'élève en difficulté si l'on tient compte des exigences de la classe de seconde et des différences pédagogiques qui peuvent exister entre collège et lycée, notamment en ce qui concerne l'autonomie et l'apprentissage des connaissances)
  - De 13 à 15 / 20, l'élève obtiendra 2 pts.
  - De 16 à 17 / 20, l'élève obtiendra 4 pts.
  - De 18 à 20 / 20, l'élève obtiendra 7 pts.
- Il conviendra de porter une attention particulière aux composantes de la moyenne, si indiquées (écrit / oral / production / compréhension / verbes irréguliers ou interrogations de vocabulaire)

#### Critère n°2 : Investissement à l'oral /6 pts.

- Il conviendra de regarder d'abord les appréciations concernant les langues demandées (anglais, allemand, espagnol), puis l'histoire-géographie et enfin, les autres matières, de manière générale.
- La participation à l'oral doit être régulière, spontanée, non forcée. (la Section Européenne est basée en grande partie sur les compétences orales, de communication et compréhension)
  - 1 pt. si les professeurs signalent une absence de participation, toutes matières confondues.
  - 3 pts. si elle est irrégulière et / ou forcée
  - 4 pts. si elle est mentionnée régulièrement
  - 6 pts. si l'élève fait preuve d'autonomie, d'aisance et de spontanéité

#### Critère n°3 : Comportement et sérieux toutes matières confondues /3 pts.

- Notre travail est souvent basé sur des projets et autres travaux de groupe, les bulletins des élèves ne doivent donc pas comporter de remarques concernant un manque d'investissement, de participation ou bien signalant que l'élève est perturbateur.
- De même, il est important que les travaux soient rendus, que l'élève ne cible pas ses absences (cf. devoirs).
  - Le « curseur » part à 3 pts. Chaque remarque négative dans une des matières fera perdre 0,5 ou 1 pt.

#### Critère n°4 : Intérêt / motivation / ouverture d'esprit /4 pts.

- Il conviendra de regarder les moyennes et appréciations en histoire-géographie et EMC qui nous semblent un bon indicateur pour ce critère.
  - Niveau supérieur ou égal à 13/20 exigé.
  - De 13 à 16 / 20, l'élève obtiendra 2 pts.
  - De 17 à 20 / 20, l'élève obtiendra 4 pts.

#### Classement et résultat après délibération de la Commission de sélection : /25

- Candidature retenue
- Candidature non retenue

Commission de sélection réunie le :

Signature du Président de la Commission :

## Dispositif Euro + :

**Modalités de recrutement :** étude du dossier de l'élève déposé par le candidat.



### Critères de sélection des élèves pour l'entrée en Section Européenne Renforcée Anglais en classe de 2nde

(validés par le Conseil d'Administration du 31/01/2023).

Section Européenne Renforcée demandée :  Anglais

**NOM :**

**Prénom :**

**Etablissement d'origine :**

Evaluation réalisée à partir des bulletins de 3<sup>ème</sup>.

#### Critère n°1 : Niveau de langue (anglais / allemand / espagnol) /7 pts.

- Moyenne de 3<sup>ème</sup> supérieure ou égale à 13/20 (une moyenne inférieure mettrait l'élève en difficulté si l'on tient compte des exigences de la classe de seconde et des différences pédagogiques qui peuvent exister entre collège et lycée, notamment en ce qui concerne l'autonomie et l'apprentissage des connaissances)
  - De 13 à 15 / 20, l'élève obtiendra 2 pts.
  - De 16 à 17 / 20, l'élève obtiendra 4 pts.
  - De 18 à 20 / 20, l'élève obtiendra 7 pts.
- Il conviendra de porter une attention particulière aux composantes de la moyenne, si indiquées (écrit / oral / production / compréhension / verbes irréguliers ou interrogations de vocabulaire)

#### Critère n°2 : Investissement à l'oral /6 pts.

- Il conviendra de regarder d'abord les appréciations concernant les langues demandées (anglais, allemand, espagnol), puis l'histoire-géographie et enfin, les autres matières, de manière générale.
- La participation à l'oral doit être régulière, spontanée, non forcée. (la Section Européenne est basée en grande partie sur les compétences orales, de communication et compréhension)
  - 1 pt. si les professeurs signalent une absence de participation, toutes matières confondues.
  - 3 pts. si elle est irrégulière et / ou forcée
  - 4 pts. si elle est mentionnée régulièrement
  - 6 pts. si l'élève fait preuve d'autonomie, d'aisance et de spontanéité

#### Critère n°3 : Comportement et sérieux toutes matières confondues /3 pts.

- Notre travail est souvent basé sur des projets et autres travaux de groupe, les bulletins des élèves ne doivent donc pas comporter de remarques concernant un manque d'investissement, de participation ou bien signalant que l'élève est perturbateur.
- De même, il est important que les travaux soient rendus, que l'élève ne cible pas ses absences (cf. devoirs).
  - Le « curseur » part à 3 pts. Chaque remarque négative dans une des matières fera perdre 0,5 ou 1 pt.

#### Critère n°4 : Intérêt / motivation / ouverture d'esprit /4 pts.

- Il conviendra de regarder les moyennes et appréciations en histoire-géographie et EMC qui nous semblent un bon indicateur pour ce critère.
  - Niveau supérieur ou égal à 13/20 exigé.
  - De 13 à 16 / 20, l'élève obtiendra 2 pts.
  - De 17 à 20 / 20, l'élève obtiendra 4 pts.

#### Classement et résultat après délibération de la Commission de sélection : /25

- Candidature retenue
- Candidature non retenue

Commission de sélection réunie le :

Signature du Président de la Commission :

